

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 10 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de St Hilaire du Touvet sous la présidence de Madame Monique CHANCEAUX.

Date de convocation du Conseil Syndical : 3 mai 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Monique CHANCEAUX, Julie De BRIE, Isabelle MICHAUX, Christelle NEYROUD, Jacques NIER

ABSENTS EXCUSES : Flore CAQUANT donne procuration à Monique CHANCEAUX

ABSENTS : Sylvain PIROCHE, Ann HERTELEER

Madame Julie DE BRIE est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du CGCT.

Madame la présidente ouvre la séance à 20h40.

1. Approbation du CR du 5 avril 2017

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Mise à disposition des toitures des écoles à GRESI 21

Madame Monique CHANCEAUX expose que suite au projet de GRESI 21 d'installer des panneaux photovoltaïques sur les écoles, il convient de rédiger une convention d'occupation du domaine public par laquelle le SISCO mettrait à disposition du PRENEUR la toiture du bâtiment de l'école maternelle ainsi que de l'école élémentaire afin d'y installer un ensemble d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, participant ainsi à la réalisation des centrales villageoises du Grésivaudan. L'électricité produite sera intégralement injectée dans le réseau public de distribution d'électricité.

Madame la présidente explique qu'il convient également d'autoriser la pose de compteurs en encastrement dans le mur des deux bâtiments.

La convention conclue prendrait effet à compter de sa signature entre les deux et prendra fin 20 années consécutives et entières à compter du jour de la mise en service de la centrale photovoltaïque qui sera constatée par procès-verbal cosigné par les parties.

Un débat s'en suit entre les conseillers. Madame Julie DE BRIE s'interroge sur la sécurité des abords des installations en cas de neige et s'il est nécessaire de déclarer ces installations à l'assurance des bâtiments du SISCO. Ces questions vont être posées à la SAS GRESI 21 et une demande concernant la programmation des travaux va également être formulée.

Il est souligné qu'il s'agit d'un geste écologique au vu du dividende symbolique qui sera perçu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical autorisent Madame la présidente du SISCO à signer la convention d'occupation du domaine public avec GRESI 21 et tous les actes subséquents.

3. Admission en non-valeur de dettes

Madame Christelle NEYROUD propose d'annuler les dettes de factures des années 2010 et 2011. En effet, celles-ci sont issues de factures non réglées par des familles qui ont déménagé et qui ont quitté le plateau sans avoir réglé leurs dettes. Il est désormais impossible pour le Trésor Public d'obtenir le paiement de ces dettes car il ne peut tenter des actions que pendant 5 années. Le montant pour les années 2010-2011 s'élève à un total de 1 347.05 €, soit 379.20 € sur 2010 et 967.85 € sur 2011. Madame Christelle NEYROUD ajoute que ces sommes avaient déjà été prévues au BP 2016 mais faute d'indication du Trésor Public, il convenait de prendre une délibération pour que cette annulation soit reportée au BP 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christelle NEYROUD, Madame la présidente propose aux conseillers syndicaux d'annuler ces factures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité, autorisent Madame la Présidente à annuler les dettes restantes entre 2010 et 2011 pour un montant total de 1 347.05 € auprès de la Trésorerie.

4. Décision modificative n°1

Madame la présidente présente la Décision Modificative n°1 du Budget du Syndicat Scolaire. Au terme du vote du BP 2017 le déficit d'investissement de 47 151.51 € a été repris au D001 cependant il est obligatoire qu'il soit repris au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* afin de couvrir ce déficit.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante. Cela ne change en rien le montant du BP 2017 et représente uniquement une affectation du déficit d'investissement à une autre imputation comptable.

Compte	Dénomination	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	-47 152,51 €	
002	Résultat d'exploitation reporté		- 47 152,51 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 47 152,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		47 152.51 €

Les conseillers syndicaux après en avoir délibéré, adoptent la DM n°1 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

5. Divers et communication

- **RIFSEEP** : Madame la présidente présente les documents qui ont été transmis pour approbation du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Un important travail a été effectué afin de définir des critères objectifs pour chaque catégorie d'emploi du SISCO permettant d'attribuer une prime composée de deux parts, une part fixe

pour chaque catégorie d'emploi tenant compte des caractéristiques du poste et une part variable, tenant compte de la manière de servir.

La question sera abordée avec plus de détails au prochain conseil syndical (enveloppe, avis des maires etc.)

- Regroupement Pédagogique Intercommunal : La commune de Saint-Hilaire a complété la proposition de convention faite par la commune de Saint-Bernard et devrait lui être transmise en fin de semaine pour une nouvelle lecture. De plus, suite aux informations prises auprès de la CAF, il n'apparaît pas nécessaire de dissoudre l'ALSH et de le recréer. Seul un changement de gestionnaire sera nécessaire. Concernant les subventions en cours auprès du SISCO, nous sommes dans l'attente de la réponse du département concernant le maintien de l'enveloppe des 30 000 € attribuée à chaque collectivité pour la réalisation de travaux d'accessibilité. Les élus du département devraient se rencontrer notamment à ce sujet le 22 juin prochain. Nous restons également dans l'attente d'un chiffrage du patrimoine du SISCO, le service des domaines ne pouvant pas effectuer cette tâche.
- Recrutement en cours : une offre d'emploi de directeur d'ALSH à 17h30 par semaine est en cours. La date limite des candidatures est fixée au 26 mai prochain. Celle-ci est justifiée par rapport au changement d'employeur suite à la dissolution du SISCO.
- Factures Restaurant Scolaire : Pour cette période, les parents ont reçu les factures du restaurant scolaire et des TAP en même temps que la relance de la Trésorerie. Celle-ci rencontre actuellement des soucis avec son prestataire de distribution de courrier et a un délai de 3 semaines de livraison. Une information a été transmise aux parents et un courrier va être rédigé à l'intention du Trésor Public afin d'éviter ces désagréments.
- Refonte des contrats de prestations "photocopieuses" écoles et administrative est en cours et devrait à terme apporter économie et qualité.
- Un point est abordé concernant l'état actuel du budget et la compta analytique pour une meilleure compréhension des dépenses et des recettes.

Clôture de séance à 22h10.

La secrétaire de séance,
Julie DE BRIE